

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 – 001

Date de convocation :

01/02/2023

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **8**

Absents : **6**

Suffrages exprimés : **9**

Procurations : **1**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt-trois et le six février à dix-huit trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Nicole ARQUER, Séverine PRADEILLE, Henri DECHARTRE, Nadège SELVA, Laetitia GILLES, Léa BARJAVEL.

Procurations : Pierre BES a donné procuration à Josette PUJOL

Absents : Laurent ASTRUCH, Céline SEMENOU, Sandrine LECOMTE, Catherine PECH, Laurent ALBECQ, Michel BOFFA

Madame Nicole ARQUER est élue secrétaire de séance

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 20/35ème. Ce poste permettra de prendre en charge les tâches administratives courantes de la collectivité compte tenu du manque actuel de personnel administratif. Il serait également nécessaire de supprimer les postes vacants et qui ne seront pas pourvus.

Le tableau des effectifs serait donc modifié comme suit :

- 1 Rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet à 25/35ème
- 1 Adjoint administratif territorial 2ème classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif à temps non complet 20/35ème (à créer)
- 1 Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (à supprimer)
- 1 Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (à supprimer)
- 1 Adjoint technique à temps complet
- 1 Adjoint technique à temps non complet à 19/35ème
- 1 Adjoint technique à temps non complet à 18/35ème
- 1 Agent contractuel de droit public à temps non complet à 20/35ème
- 4 Agents contractuels de droit publics pour besoins de service (congrés maladie ou annuels, saisonniers, travaux exceptionnels...)
- 1 Agent contractuel de droit privé à temps non complet à 20/35ème (à supprimer)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **D'approuver** la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20/35ème.

• **De modifier** le tableau des effectifs de la commune comme suit :

- 1 Rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet à 25/35ème
- 1 Adjoint administratif à temps complet
- 1 Adjoint administratif à temps non complet 20/35ème
- 1 Adjoint technique à temps complet
- 1 Adjoint technique à temps non complet à 19/35ème
- 1 Adjoint technique à temps non complet à 18/35ème
- 1 Agent contractuel de droit public à temps non complet à 20/35ème
- 4 Agents contractuels de droit publics pour besoins de service (congrés maladie ou annuels, saisonniers, travaux exceptionnels...)

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

